ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Radio France

Question écrite n° 89220

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur une décision de la délégation nord de Radio France. Celle-ci va particulièrement affecter le fonctionnement de la rédaction de France Bleu Nord, radio régionale de service public. Il s'agit du non-remplacement du départ d'un journaliste à la retraite et de son redéploiement dans une autre radio locale du réseau France Bleu. Les journalistes ont entamé une grève importante contre cette décision, qui va en outre à l'encontre de l'accord des 35 heures signé en 2000, qui contient notamment, la création de 175 postes de journalistes à Radio France, dont 35 dans les radios locales. Il lui demande comment il compte faire respecter le service public et l'accord sur les 35 heures, qui sont gravement menacés et comment il compte intervenir pour sauvegarder la qualité de l'antenne du service public dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication tient tout d'abord à souligner l'importance, parmi les missions de service public, de l'information de proximité dont le réseau France Bleu est un maillon essentiel. Il rappelle que la signature d'un accord d'entreprise est intervenue entre la direction de Radio France et les organisations syndicales en juin 2005 permettant, d'une part, de diminuer les emplois dits « précaires » au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Dans ce cadre, la direction de Radio France avait souhaité procéder à un rééquilibrage modéré des moyens affectés à chacune des délégations régionales à l'occasion de ces intégrations, pour atténuer les disparités entre stations. Cette réorganisation est de la pleine responsabilité des dirigeants de Radio France et correspond au cadre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) de Radio France, signé en juillet dernier pour la période 2010-2014. Le redéploiement opéré par la direction de Radio France depuis France Bleu Nord, à l'occasion d'une vacance de poste à la suite d'un départ à la retraite d'un journaliste et dans le respect des besoins de l'antenne, vise à mettre à disposition de l'ensemble du réseau (en l'occurrence à France Bleu Champagne) les moyens humains et financiers adéquats afin de lui permettre d'assurer dans les meilleures conditions ses missions de service public. La maîtrise de l'emploi à Radio France sur l'horizon du COM et le développement du réseau local de France Bleu sont deux objectifs importants de ce COM.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Candelier
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89220
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE89220

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10472
Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 176